
CABINET *a*

Arrêté n° 9 9 2 4 /MPMEA-CAB.-
fixant les conditions de fonctionnement de l'espace d'information
et de documentation du centre de formalités administratives des
entreprises

LA MINISTRE DES PETITES, MOYENNES ENTREPRISES
ET DE L'ARTISANAT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 19-2005 du 24 novembre 2005 réglementant l'exercice de la
profession de commerçant en République du Congo ;

Vu le décret n° 95-78 du 25 mars 1995 instituant les guichets uniques du centre
congolais de formalités des entreprises et portant simplification des formalités
administratives des entreprises ;

Vu le décret n° 95-96 du 29 mai 1995 fixant les frais de formalités
administratives d'entreprises dans les guichets uniques ;

Vu le décret 95-193 du 18 octobre 1995 portant création d'un centre de
formalités administratives des entreprises ;

Vu le décret n° 2008-446 du 15 novembre 2008 fixant les modalités d'obtention
de la carte professionnelle de commerçant ;

Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des
membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2014-243 du 28 mai 2014 portant simplification des formalités
de création d'entreprise.

ARRETE :

Article premier : Le présent arrêté fixe, en application de l'article 5 du décret
n° 2014-243 du 28 mai 2014 susvisé, les conditions de fonctionnement de
l'espace d'information et de documentation du centre de formalités
administratives des entreprises.

Article 2 : L'espace d'information et de documentation du centre de formalités administratives des entreprises est chargé, notamment, de :

- organiser les réunions mensuelles d'information en partenariat avec les ordres professionnels du conseil d'entreprise et les chambres consulaires, pour les porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise ;
- mettre à disposition pour consultation sur place ou téléchargement, les guides méthodologiques pour la création d'entreprise, des business plans, de modèle de statuts pour les sociétés et tout document susceptible d'aider le futur entrepreneur dans la préparation de son projet.

Article 3 : L'espace d'information et de documentation du centre de formalités administratives des entreprises permet aux futurs entrepreneurs de :

- identifier les principaux acteurs de l'environnement institutionnel du parcours d'un entrepreneur, de comprendre le rôle de chaque acteur le long du processus qui va de l'idée d'affaire au projet d'entreprise, et du projet d'entreprise au démarrage effectif de l'activité ;
- préparer leur projet dans les meilleures conditions de démarrage, études de marché, choix de forme juridique, obligations fiscales et sociales, étude financière prévisionnelle, modèle économique ;
- réduire le temps d'accès aux informations ainsi que les coûts qui en résultent dans le cadre de la préparation d'un projet de création d'entreprise ;
- accéder gratuitement à différents formulaires et documents utiles pour leurs démarches.

Article 4 : L'espace d'information et de documentation du centre de formalités administratives des entreprises est équipé d'ordinateurs connectés à l'internet.

Les services de cet espace sont gratuits à titre principal. Toutefois, une participation peut être demandée aux utilisateurs, notamment pour certaines éditions et reproductions de documents.

Article 5 : L'espace d'information et de documentation est placé sous l'autorité d'un animateur désigné par le responsable du centre de formalités administratives des entreprises

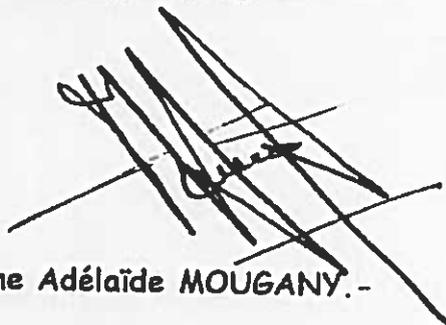
Sous la supervision de ce dernier, l'animateur de l'espace détermine, en concertation avec les partenaires, un planning annuel des journées de réunions d'information.

Il assure la préparation et l'organisation logistique des lieux d'accueil, ainsi que la communication auprès du public, du planning des réunions.

Article 6 : Le responsable du centre de formalités administratives des entreprises est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 26 juin 2014

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, slanted lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name.

Yvonne Adélaïde MOUGANY.-